

Je ne discuterai pas les plans actuels. Il sont trop compliqués pour que je puisse fonder une opinion. J'espère qu'ils seront couronnés de succès. Quelles que soient les modifications que les honorables députés décideront d'adopter, j'espère qu'on en fera un essai loyal. Je tiens à répéter cependant que nous devons viser à arrêter un plan de longue portée.

Je veux rappeler qu'entre 1930 et 1935, alors que nous étions au pouvoir, l'Ouest se trouva dans une situation critique. Nous avons courageusement fait face à cette situation. Nous avons arrêté des plans qui ont non seulement été satisfaisants mais aussi avantageux pour l'Ouest et pour l'ensemble du Canada. J'ai rappelé, hier soir, un certain nombre des initiatives que nous avons prises, mais j'en ai oublié une ou deux, que je voudrais indiquer maintenant. Tout d'abord, nous avons accordé une prime de 5c. à la culture du blé, laquelle a représenté environ 12 ou 13 millions de dollars en 1931 et 1932. Nous avons dépensé des millions et des millions de dollars pour venir en aide aux habitants des régions dévastées par la sécheresse. Je ne connais pas le chiffre exact, mais je crois qu'il n'est pas loin de 90 ou 100 millions de dollars. Nous avons effectué des opérations de stabilisation, sous la direction de John I. MacFarland, ce qui a rapporté un profit et a probablement enrichi l'Ouest d'une centaine de millions de dollars. Les profits réalisés furent de 9 à 10 millions de dollars.

Nous avons institué une commission du blé que le ministre maintient encore. Nous avons fixé le prix du blé à 87½c. le boisseau. Il y a aussi cet autre point que j'ai oublié de mentionner hier soir. Nous avons obtenu un tarif de préférence de 6c. sur le marché britannique, grâce aux accords avec les pays de l'Empire; préférence que le présent gouvernement a perdue, ce qui est bien regrettable, à mon avis. Je suis convaincu que le troc n'aurait pu être effectué si on avait maintenu la préférence de 6c. sur le blé.

J'ai ensuite mentionné hier soir la mesure relative au grain de semence, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la loi d'organisation du marché des produits naturels et la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Cela résume assez bien, je pense, ce que nous avons fait quand nous en avons eu l'occasion, lorsque nous étions au pouvoir et alors que nous nous rendions compte des besoins pressants de l'Ouest. Tout ce que je puis dire c'est que nous avons répondu avec succès aux besoins de l'époque. Quand nous détiendrons de nouveau le pouvoir et qu'un besoin pressant se manifestera,

nous accorderons le même traitement équitable à l'Ouest, persuadés que nous sommes de répondre en cela au désir de toute la population du Canada. En outre, notre politique sera d'élaborer un plan à caractère permanent. Je prie instamment le ministre de préparer un plan analogue, pendant que son parti est au pouvoir, en collaboration si possible avec d'autres pays producteurs, plan qui ne s'appliquerait pas uniquement au commerce extérieur mais aussi à toutes les régions du Canada.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de l'excellent discours qu'il a prononcé hier. J'ai toujours plaisir à écouter le ministre, parce qu'il exprime ses idées d'une manière agréable. Je regrette de ne pouvoir le complimenter également pour les diverses propositions qu'il a exposées à la Chambre relativement à certaines conditions qui existent aujourd'hui. Elles donnent toutes l'impression d'être futiles et confuses.

Le 5 avril, nous avons écouté avec grand intérêt le discours que le ministre a prononcé sur sa nouvelle politique d'organisation de la vente du blé. Depuis lors, j'ai relu plusieurs fois ses commentaires. J'ai pris connaissance des divers projets de loi qu'il a présentés et, après en avoir fait une étude attentive, j'en suis venu à la conclusion que le ministre a commis une erreur en envisageant comme un seul deux problèmes absolument différents. Tels que je les vois, ces deux problèmes différents sont en premier lieu l'adoption d'une politique saine et permanente d'organisation de la vente du blé, d'une politique par laquelle nous chercherons à répondre à la demande, en vue de stabiliser le cours à un niveau qui garantira au producteur un prix au moins équivalent au coût de production, et proportionné au prix qu'il doit payer pour d'autres denrées essentielles. Le deuxième problème est, à mon sens, celui de remédier à la situation que crée la sécheresse. On pourrait peut-être aussi faire entrer dans ce dernier l'assurance-récolte.

Jusqu'ici, aucune mesure n'a été proposée à la Chambre pour régler convenablement l'un ou l'autre de ces problèmes. Du fait de la proposition du ministre, la majorité des producteurs de blé de l'Ouest canadien se trouveront à brève échéance dans la même situation déplorable que celle où se sont trouvés ceux de la zone de sécheresse, en faillite, à moins que les cours ne se relèvent d'eux-mêmes.

Avant d'aller plus loin, je vais relever une affirmation faite par le ministre, le 5 avril, une affirmation très déplorable, à mon sens,